

Greffé
du Tribunal de Commerce de
SAINT-QUENTIN
Palais de Justice
02100 SAINT-QUENTIN
Téléphone : 03.23.62.34.10.
Télécopie : 03.23.64.26.47.

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Sàrl AISNELEC
85, RUE DE LA FERRE
02100 SAINT-QUENTIN

Dépôt effectué par :

Maitres BRAUT-ANTONINI-HOURDIN-HANSER
22 RUE VICTOR BASCH
02100 SAINT-QUENTIN

Numéro RCS : SAINT-QUENTIN B 331 356 451

<905/1984B00124>

Pièces déposées le 15/09/2003

Numéro : 21075

PV ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE 04/07/2003

- Agréement nouveaux associés
- CHANGEMENT DE GERANT

Tarif fixé par décret 80.307 du 29.04.1980 - 5 Taux de base- Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,

AISNELEC
Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 EUROS
Siège social : 85, rue de La Fère – 02100 SAINT-QUENTIN
RCS SAINT-QUENTIN B 331 356 451

GROUPE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE
SAINT-QUENTIN - 02 - 02 -

DÉPÔT DU 15 SEP. 2003

RCS 331 356 451

86 126

**Assemblée
générale extraordinaire du 4 JUILLET 2003**

L'an 2003, et le 4 JUILLET, à 9 h 00 au siège, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la Gérance.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée, en entrant en séance, tant en son nom personnel, que comme mandataire.

Monsieur Jean Pierre ALLART, en sa qualité de Gérant préside la séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Gérant et un associé permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 500 parts sociales, soit plus du quart des parts sociales ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Les statuts de la société
- La feuille de présence à l'assemblée
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le Président donne lecture de son rapport.

Le Président ouvre la discussion, et constatant que plus personne ne demande la parole, met successivement aux voix les résolutions suivantes :

JFA

03

Première résolution

L'assemblée générale agréé la SARL G-SEM en qualité de nouvelle associée, aux lieu et place de la société civile S.P.I., suite à la cession de parts sociales intervenue, étant précisé que la cession en cause porte sur 500 parts sociales moyennant le prix de un euro l'ensemble.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Seconde résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre ALLART de ses fonctions de Gérant et nomme en remplacement, Monsieur Oskar BERGSTRA, à compter de ce jour, avec tous pouvoirs statutaires.

Monsieur Oskar BERGSTRA déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et qu'il n'existe, de son chef, aucune incompatibilité et aucune interdiction pouvant faire obstacle à sa nomination.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide, compte tenu de l'adoption de la résolution qui précède, de donner tous pouvoirs à Monsieur Oskar BERGSTRA aux fins de formalités.

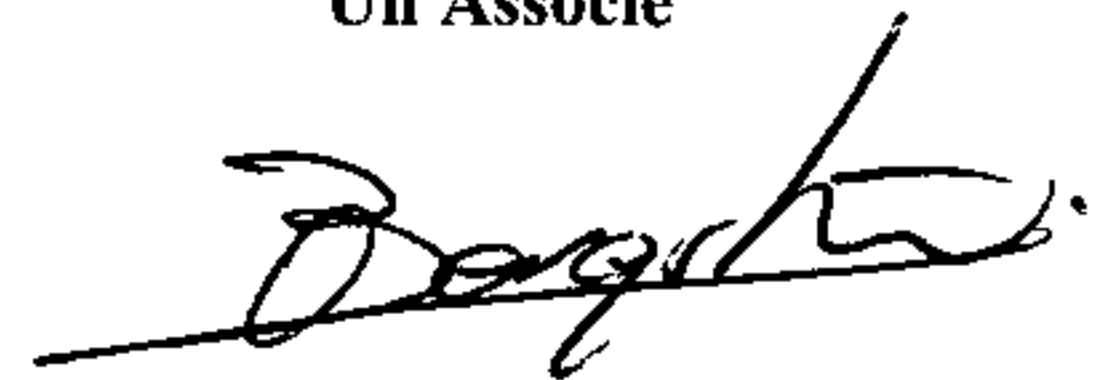
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent
procès verbal, signé par deux associés.

Le Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Pierre Allart', written over a horizontal line.

Un Associé

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Oskar Bergstra', written over a horizontal line.